



Conseil municipal

Séance publique du mardi 28 avril 2026 à 18h00
Salle du Conseil municipal

Présents :

MILLET PION N.	ENSENAT A.	CABANTOUS C.	SABARTHES G.	RODA C.
LAPOSTOLLE Y.	THOUVENOT M.	ROUDIER E.	CROS-MAYREVIEILLE F.	MILLIES M.

Excusés :

CARBONELL A.	Pouvoir à MILLET PION N.
LEVRERO A.	Pouvoir à LAPOSTOLLE Y.
BAUDET F	Pouvoir à ENSENAT A.
JOBE A.	Pouvoir à SABARTHES G.
CASTILLON C.	Pouvoir à MILLIES M.

Date de la convocation : 14/04/2026

M. Yves LAPOSTOLLE a été désigné secrétaire de séance.
M. Xavier RICHOU, secrétaire général, a été désigné auxiliaire de séance

Ordre du jour

- 1-Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- 2-Subventions aux associations
- 3-Taux d'imposition
- 4-Budgets primitifs 2026
- 5-Echange de parcelles
- 6-Désignation représentant Hérault Ingénierie

1. Approbation procès-verbal de la séance du 07/04/2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est tenue le 7 avril 2026 a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Yves LAPOSTOLLE.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
15		

2. Subventions aux associations

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de fixer le montant des subventions de fonctionnement et subventions exceptionnelles aux associations au titre de l'exercice 2026 de la façon suivante :

Associations	Montant	Associations	Montant
APEF	500 €	Félineoise de chasse	500 €
Amicale des donateurs de sang	200 €	Groupement forestier	300 €
Amicale des sapeurs-pompiers	700 €	Le club félinois du livre	1 000 €
ASSO APEFACO	200 €	OCCE COOP scolaire	700 €
Fada de cactus	400 €	Minervois sans frontière	300 €
ASSO Culture et Patrimoine	500 €	Syndicat des chasseurs	500 €
		Asso MSL	100 €
Association Foyer rural	1 000 €	Asso MC Danse	100 €
Association La Félineoise d'archerie	1 200 €	Compagnie des 7 bosses	200 €
Association pêcheurs occitans	100 €	Comité des fêtes	1 700 €
Total fonctionnement :		10 200 €	
Evènements portés par des associations	Montant	Evènements	Montant
Saison culturelle / Ateliers du vivant	2 500 €	Marché Pais'an / Comité des fêtes	1 800 €
La boucle félineoise / Foyer rural	1 800 €	Jours de bulles / Ateliers du vivant	2 500 €
Total évènements :		8 600 €	

L'ensemble des associations et des évènements concernés contribue par leurs actions à l'intérêt communal.

En raison de leur appartenance à l'une des associations destinataires d'une subvention, mesdames C. Cabantous, C. Roda ainsi que messieurs G. Sabarthès, A. Ensenat, Y. Lapostolle et M. Millières ne prennent pas part au vote.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
5		

3. Taux d'imposition

Madame le maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Madame le maire propose de maintenir les taux comme suit :

- Taxe d'habitation : 12,34 %
- Taxe sur le foncier bâti : 38,82 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 87,95 %

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
15		

4. Budgets primitifs 2026

Madame le maire présente à l'assemblée le budget primitif de l'année 2026 dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la façon suivante :

BUDGET PRINCIPAL :

* Section de fonctionnement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Charges à caractère général	243 361,68 €	Excédent reporté	337 708,39 €
Charges de personnel	387 000,00 €	Produit des services	71 700,00 €
Autres charges de gestion courante	105 628,86 €	Impôts et taxes	315 000,00 €
Charges financières	8 000,00 €	Dotations et participations	270 967,00 €
Charges spécifiques	0 €	Autres recettes de gestion courante	500,00 €
Atténuation de produits	47 493,00 €	Produits spécifiques	500,00 €
Dotations dépréciations	800,00 €	Recettes financières	0 €
Total dépenses réelles	792 283,54 €	Atténuation de charges	20 000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)	600,00 €	Total recettes réelles	1 016 375,39 €
Virement à la section d'investissement (023)	223 491,85 €		
Total général	1 016 375,39 €	Total général	1 016 375,39 €

* Section d'investissement :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Solde d'investissement reporté	22 934,14 €	Virement de la section de fonctionnement	223 491,85 €
Opérations patrimoniales	0 €	Produits (écritures d'ordre entre section dont <u>amortissement</u>)	600,00 €
Emprunts et dettes	36 000,00 €	Opérations patrimoniales	0 €
Immobilisations incorporelles	3000,00 €	Dotations, fonds divers	73 296,00 €
Immobilisations corporelles	308 376,07 €	Subventions d'investissement	57 954,96 € €
Immobilisations en cours	0 €	FCTVA / Taxe aménagement	19 000,00 €
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Déficit à combler	22 934,14 €
Total général	397 276,95 €	Total général	397 276,95 €

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
15		

BUDGET ANNEXE Aire de lavage :

Ce budget créé en 2018, présente depuis le départ une anomalie comptable dans sa mise en œuvre engendrant une présentation en déséquilibre de la section d'investissement. Un travail est en cours avec le service de gestion comptable Ouest Hérault afin de régulariser ce budget dans l'année 2026.

Les dépenses et les recettes en section de fonctionnement et en section d'investissement pour l'exercice 2026 sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	6 723,57 €	6 753,57 €
Investissement	4 159,00 €	95 866,34 €

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
15		

5. Echange de parcelles

Suite à la demande d'échange de terres déposée par Mme CABANTOUS, le déclassement d'une partie inusitée d'un chemin communal, non classé, a été prononcé par le conseil municipal en 06/03/2025. Un bornage a été réalisé par le cabinet BRAHEM-GUENERET afin de pouvoir précéder à l'échange souhaité. Le procès-verbal a été dressé en date du 17/03/2026.

Madame le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal afin de procéder à l'échange de la parcelle nouvellement délimitée et portant le numéro C 347 (contenance de 445 m²) avec la parcelle C 206 (contenance de 620 m²) appartenant à Mme CABANTOUS.

Cet échange se fera sans soulte et tous les frais afférents seront portés par le pétitionnaire.

Mme CABANTOUS ne prend pas part au vote.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
15		

6. Désignation des représentants au sein de l'assemblée générale d'Hérault Ingénierie

Madame le Maire expose qu'Hérault Ingénierie, agence départementale créée à l'initiative du Département de l'Hérault, apporte aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département une assistance d'ordre technique, juridique ou financier dans les domaines de l'aménagement, de l'équipement, du développement territorial et de la gestion locale.

Comme 283 autres communes et intercommunalités de l'Hérault, la commune (la communauté de communes, le syndicat) a choisi d'adhérer à Hérault Ingénierie et de bénéficier ainsi d'une ingénierie territoriale accessible, diversifiée et adaptée à ses besoins.

À la suite du renouvellement des exécutifs locaux intervenu en mars 2026, les collectivités membres d'Hérault Ingénierie sont invitées à procéder à la désignation de leur représentant à l'assemblée générale de l'agence.

Conformément aux statuts de l'agence, chaque collectivité ou établissement public membre doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant, appelés à siéger à l'assemblée générale de l'agence.

Cette désignation doit intervenir par délibération du conseil municipal.

Il est proposé de désigner Madame Nolwenn MILLET PION en qualité de titulaire ainsi que Monsieur Arnaud ENSENAT en qualité de suppléant.

VOTE		
Pour	Contre	Abstention
15		

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été clôturée à 19h00

Signature du président et du secrétaire


Nolwenn MILLET PION
Maire

